



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Plus de 2 000 vendeurs de jouets
contrôlés en 2023 et plus de
225 000 jouets dangereux
détruits : la DGCCRF maintient sa
pression de contrôle**

Paris, le 16/12/2024

En 2023, pour garantir la sécurité des jouets sur le marché français, plus de 2 000 établissements ont été contrôlés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), dont près de 30 % présentaient des anomalies. Les problèmes demeurent plus fréquents parmi les distributeurs non spécialisés, et sur certains sites internet.

Chaque année, dans le cadre de la surveillance du marché des jouets, la DGCCRF réalise des contrôles afin de vérifier le respect de la réglementation européenne par les professionnels du secteur des jouets et d'identifier d'éventuels produits non conformes et dangereux commercialisés en France. Les jouets dangereux sont ainsi retirés du marché et les unités déjà vendues sont rappelées. En effet, la sécurité des jouets constitue une priorité pour la DGCCRF, qui veille à la protection des consommateurs, et tout particulièrement à celle des enfants, une population vulnérable.

En 2023, la DGCCRF a poursuivi ses actions de contrôle auprès d'un très large panel de vendeurs de jouets, en points de vente physiques comme en ligne. Ainsi, **plus de 2 000 établissements ont été contrôlés par les enquêteurs sur l'ensemble du territoire, sur toutes les étapes de la chaîne de commercialisation** : lieux de fabrication en France, sites d'importation, et, pour la distribution, commerces de détail, grandes surfaces, commerces non sédentaires, boutiques de souvenirs de parcs d'attraction, de lieux touristiques et sites de ventes à distance. Si une majorité des établissements est conforme, 28 % d'entre eux présentent des manquements de différentes natures, un taux stable sur les dernières années. **Ces résultats d'enquête ont ainsi justifié 407 avertissements, 93 injonctions de mise en conformité et 18 procédures pénales.**

Pour faire cesser la diffusion des produits, plus de 225 000 jouets dangereux ont été détruits (ex : pistolets à bulles lumineux en raison de l'accessibilité aux piles, ballons de baudruche en raison de la présence de substances cancérigènes, déguisements en raison de la présence de cordons posant des risques de strangulation) **et 202 rappels de jouets ont été publiés sur la plateforme Rappel Conso.**

Pour les pratiques les plus graves, la DGCCRF engage des poursuites pénales à l'encontre des professionnels dont les produits font peser un risque sur la sécurité des consommateurs. Aussi, en

novembre 2024, à la suite d'une enquête de nos services, un professionnel de Nouvelle-Aquitaine a été condamné à une amende de 30 000 € (dont 20 000 € avec sursis) et à la confiscation des sommes saisies au cours de l'enquête, soit 84 900 € représentant le produit de l'infraction. Le professionnel commercialisait sur internet des peluches non-conformes et dangereuses, qui ont également fait l'objet d'une procédure de retrait-rappel et dont le stock a été détruit.

Près d'un jouet analysé sur cinq déclaré non conforme et dangereux

Les contrôles de la DGCCRF portent prioritairement sur la sécurité intrinsèque des jouets. Un premier examen visuel réalisé par les enquêteurs permet d'obtenir de premiers indices sur la non-conformité ou la dangerosité potentielle du jouet ; **indices qui ont conduit les enquêteurs à réaliser près de 700 prélèvements de jouets analysés dans les laboratoires de la DGCCRF** (tests mécaniques pour vérifier la solidité du jouet, test d'inflammabilité, tests chimiques de recherche de substances allergènes ou dangereuses). **47 % des jouets testés ont présenté des non-conformités, et 19 % se sont révélés dangereux.**

L'enquête 2023 montre que **les principales causes de dangerosité sont la présence de petits éléments dans les jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans, et d'accès au rembourrage fibreux dans les peluches, qui font courir des risques de suffocation** (ex : un crabe de bain qui présentait une ventouse susceptible de se détacher et d'être avalée par l'enfant, un ours en peluche avec un défaut de couture qui permettait un accès au rembourrage).

Les enquêteurs ont également relevé des risques liés à l'accessibilité des piles boutons des jouets électriques (ex : une toupie dont le compartiment des piles était facilement ouvrable), à l'inflammabilité des costumes de déguisement (ex : une robe de princesse qui présentait un risque de brûlures dû à la vitesse de propagation de la flamme entre 10 et 30 mm par seconde), et à la présence de substances chimiques au-delà des seuils réglementaires (ex : présence de phtalates dans les jouets en plastique, présence de plomb dans le plastique simili cuir).

Une vigilance accrue sur la sécurité des jouets vendus en ligne

En outre, une attention particulière est portée par la DGCCRF à la sécurité des jouets commercialisés sur internet, notamment sur les places de marché en ligne, qui font l'objet d'une surveillance spécifique. Aussi, les contrôles réalisés sur 13 plateformes de e-commerce, parmi les plus populaires en France, révèlent la persistance de la vente de jouets dangereux en ligne, avec des taux préoccupants de non-conformité relevés : 79 % des jouets prélevés sur les marketplaces se sont révélés non-conformes dont 36 % dangereux. La totalité des produits identifiés par la DGCCRF comme dangereux ont été notifiés aux plateformes qui les commercialisent, qui ont mis en œuvre leur retrait conformément à leur obligation.

La récente entrée en application du Règlement Européen sur la Sécurité Générale des Produits va également contribuer à l'amélioration du niveau de sécurité des produits vendus sur les plateformes de e-commerce en imposant à ces dernières des mesures contraignantes, les appelant à notifier les produits dangereux dont elles auraient connaissance aux autorités et à avertir les consommateurs ayant acheté de tels produits sur leur site internet.

En 2024, la DGCCRF maintient sa pression de contrôle dans tous les secteurs du jouet, avec une attention particulière portée à la sécurité des jouets commercialisés en ligne au regard des niveaux plus élevés de dangerosité attestés par ses enquêtes via ce canal de distribution.

Liens utiles :

- [SignalConso](#) - Pour signaler un problème rencontré avec un professionnel
- [RappelConso](#) - Le site des alertes de produits dangereux
- [Fiche pratique](#) - Sécurité des jouets : optez pour un produit adapté à l'âge de l'enfant !
- [Actualités](#) - Sécurité des produits : ce qui change en 2025

**Direction générale de la
Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des fraudes**